

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi, 4 septembre 2020, à 19 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire suppléant monsieur Gaëtan Lalande.



**Sont présents** : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Gaëtan Lalande, Raymond Bisson, Noël Picard et Gilles Payer.

**Ont motivé leur absence** : Messieurs Michel Longtin et David Pharand.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la réunion**
  - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 7 août
- 2. Finances**
  - 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs d'août 2020
  - 2.2 Rapport - salaires et des autres dépenses au 31 août 2020
  - 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 août 2020
- 3. Dossier mines**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Période de questions**
- 6. Département de l'Administration**
  - 6.1 Annexe III- Correspondance
  - 6.2 Demande d'appui de la Municipalité de Lac-Simon - nomination d'agents d'autorité - Transports Canada
  - 6.3 Adoption du règlement 2020-04 - Traitement des élus
  - 6.4 Adoption du règlement 2020-05 - Ouverture des chemins durant la saison hivernale
  - 6.5 Avis de motion - règlement relatif à la vitesse sur les chemins municipaux et dépôt du projet
  - 6.6 Avis de motion - règlement d'emprunt relatif à l'acquisition de véhicules et d'accessoires et dépôt du projet
  - 6.7 Demande de commandite - Coop Santé du nord de la PN
  - 6.8 Demande de commandite - Résidence le Monarque
- 7. Département de la gestion des ressources humaines**
  - 7.1 Suivi - fin d'emploi - employé 32-25
- 8. Département de l'Hygiène du milieu**
- 9. Département des Travaux publics**
  - 9.1 Compte-rendu du département
  - 9.2 Lancement d'un appel d'offres - débroussailleur-déchiporteur

- 9.3 Lancement d'un appel d'offres – tracteur utilitaire compact avec accessoires
- 9.4 Offre de services – étude structurale/pont de la rte 6
- 9.5 Vente du camion 6 roues et autres équipements
  
- 10. Département de la Sécurité publique**
  - 10.1 Compte-rendu du département
  
- 11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement**
  - 11.1 Compte-rendu du département
  
- 12. Département des Loisirs, culture et tourisme**
  - 12.1 Compte-rendu du département
  - 12.2 Assemblée générale annuelle de la Corporation des loisirs de Papineau – 17 septembre 2020
  - 12.3 Suivi – subvention MADA Infrastructures
  
- 13. Département de la promotion et du développement économique**
  
- 14. Département du service à la collectivité**
  
- 15. Varia**
  
- 16. Période de questions**
  
- 17. Fin de la séance**

**1. Ouverture de l'assemblée**

2020-09-19610  
Ouverture de l'assemblée

**Il est résolu à l'unanimité**

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h 30.

**Adoptée**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2020-09-19611  
Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour en laissant le varia ouvert et en éliminant le point 12.2.

**Adoptée**

**1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 7 août 2020.**

2020-09-19612  
Lecture et adoption du procès-verbal – 7 août 2020

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que déposé.

**Adoptée**

## **2. FINANCES**

### **2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs**

<b>2020-09-19613</b> <b>Adoption des comptes fournisseurs au 31 août 2020</b>
--

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 août 2020 pour un montant total de 209 299,31 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 22658 à 22707
- Les paiements directs 500475 à 500490
- Les prélèvements 5269 à 5282

**QUE** les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

**Adoptée**

### **2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de juillet 2020**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois d'août 2020, pour une dépense totale de 53 835,33 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

*Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*

Julie Ricard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 août 2020**

<b>2020-09-19614</b> <b>Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 août 2020</b>
--

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** le rapport des revenus et dépenses, au 31 août 2020 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

**Adoptée**

## **3. DOSSIER MINES**

Messieurs David Pharand et Louis St-Hilaire participeront à une rencontre avec le ministre de l'Énergie et des Ressources humaines, M. Jonatan Julien, le 8 octobre 2020 concernant le développement minier.

4. **RAPPORT DU MAIRE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION**

6.1 **Correspondance Annexe III**

Le détail de la correspondance du mois d'août 2020 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance assemblée du mois de septembre 2020 ».

6.2 **Demande d'appui de la Municipalité de Lac-Simon – agents d'autorité**

2020-09-19615 Appui à la Municipalité de Lac-Simon
---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon entend constituer une patrouille nautique en procédant à l'embauche de deux (2) patrouilleurs qui pourraient agir comme agents d'autorité sur les lacs Simon et Barrière, pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite que les patrouilleurs puissent appliquer des règlements fédéraux visant l'utilisation des embarcations de plaisance;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 196(1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* (L.C. 2001, ch. 26) précise que le ministre peut agir en ce sens;

**CONSIDÉRANT QUE**, par ailleurs, la Municipalité de Lac-Simon entend déposer une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que ces patrouilleurs soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci en vertu de la *Loi sur les contraventions* (LC 1992, c. 47);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon a informé la Municipalité de Duhamel de son intention, tenant compte du fait qu'une partie du lac est située sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon sollicite l'appui de la Municipalité de Duhamel quant à la démarche qu'elle a entamée auprès de Transports Canada et du Directeur des poursuites criminelles et pénales;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil convient qu'une surveillance accrue, accompagnée des pouvoirs accordés par Transports Canada et le Directeur des poursuites criminelles et pénales, assurerait de meilleurs résultats quant aux activités nautiques sur le grand lac Simon;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé unanimement**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Duhamel appuie et encourage la démarche entamée par la Municipalité de Lac-Simon auprès de Transports Canada et du directeur des poursuites criminelles et pénales afin que les patrouilleurs qu'elle entend engager en 2021 soient nommés « agents de l'autorité » et qu'ils puissent délivrer des constats d'infraction en vertu de la *Loi sur les contraventions* (LC 1992, c. 47).

**Adoptée**

### 6.3 **Adoption du règlement 2020-04 – Traitement des élus municipaux**

2020-09-19616

**Adoption du règlement 2020-04 – Traitement des élus municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada a décidé que les allocations de dépenses des élus s'ajouteront à leur revenu imposable au niveau fédéral, et ce, pour l'année d'imposition 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces allocations sont encore non imposables au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur le traitement des élus municipaux exige l'indexation à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter un nouveau règlement pour l'exercice 2020 établissant la rémunération des élus ;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 7 août 2020 du Conseil de la Municipalité de Duhamel.

#### **EN CONSÉQUENCE**

**Il est résolu unanimement**

**QUE** le règlement 2020-04 relatif au traitement des élus soit et est adopté;

**QUE** par ce règlement, le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - RÉMUNÉRATION DE BASE**

La rémunération de base annuelle du maire, pour l'exercice 2020, sera de 16 185,74 \$ et celle de chaque conseiller sera de 5 395,20 \$.

#### **ARTICLE 2 - RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE**

##### **Maire suppléant**

Une rémunération additionnelle de 61,78 \$ par mois est de plus accordée en faveur du maire suppléant pendant lequel l' élu occupe ce poste.

##### **Séance extraordinaire**

Pour toute séance extraordinaire dûment convoquée, les membres du Conseil présents lors de la tenue de cette séance extraordinaire auront droit à une rémunération de 43,26 \$, si celle-ci ne concorde pas avec une séance plénière ou rencontre de travail.

#### **ARTICLE 3 – ALLOCATION DE DÉPENSE**

En plus de toute rémunération fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

#### **ARTICLE 4 – INDEXATION**

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1er janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

#### **ARTICLE 5 – ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le règlement remplace et abroge toute disposition contraire concernant le traitement des élus municipaux.

Il entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2020.

**Adoptée**

#### **6.4 Adoption du règlement 2020-05 – Ouverture des chemins l'hiver**

**2020-09-19617**

**Adoption du règlement 2020-05 – Ouverture des chemins l'hiver**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'entretenir pendant l'hiver certains chemins de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de régir la façon dont doivent être entretenus les chemins pendant l'hiver;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 7 août 2020, du conseil de la municipalité de Duhamel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4, classe B du règlement 32-2010 nécessite une mise à jour.

**Il est résolu unanimement**

**QUE** le règlement 2020-05 soit et est adopté;

**QUE** par ce règlement, le Conseil statue ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme ici au long récépissé.

#### **ARTICLE 2 – LISTE DES CHEMINS ENTRETENUS**

La Municipalité de Duhamel décrète l'entretien pendant l'hiver des chemins situés sur son territoire et sous sa responsabilité à savoir :

##### **Secteur Doré Nord**

- Chemin du Lac Doré Nord
- Croissant Doré
- Chemin des Violettes

##### **Secteur Doré Sud**

- Chemin du Lac Doré Sud

**Secteur Preston**

- Rue Filion
- Chemin Petite-Nation

**Secteur Village**

- Rue Principale
- Rue Roy
- Rue de la Terre Neuve
- Rue Filiatreault
- Rue du Parc

**Secteur du Rang A**

- Chemin du Tour du Lac
- Première partie du chemin des Trembles

**Secteur du Rang B**

- Chemin Preston
- Chemin des Cyprès
- Chemin des Cèdres
- Chemin des Pruches
- Chemin des Sapins

**Secteur du Lac Gagnon Ouest**

- Chemin du Lac Gagnon Ouest
- Chemin de la Pointe à Baptiste
- Chemin Camille Poliquin
- Chemin de L'Épervier
- Chemin du Faucon Pèlerin
- Chemin de l'Hirondelle
- Chemin du Colibri
- Chemin du Geai Bleu
- Chemin du Marais
- Chemin des Mésanges
- Chemin de la Pointe aux Mouettes
- Chemin de l'Accueil
- Chemin de la Grande-Baie

**Secteur du Lac Gagnon Est**

- Chemin du Lac Gagnon Est
- Chemin du Héron Bleu
- Chemin de la Presqu'île
- Chemin de la Côte Jaune jusqu'au numéro civique 3370
- Chemin des Îles (excluant la partie Nord)
- Chemin du Milieu
- Chemin du Brûlé
- Chemin de la Baie Bourgeois
- Chemin du Cap
- Stationnement du Belvédère

**Secteur Rivière**

- Chemin des Buses
- Chemin St- Jean

- Chemin du Dépotoir
- Chemin du Club des Douze (partie municipale)

#### **Secteur des Lacs**

- Chemin des Lacs
- Chemin de l'Iroquois
- Chemin du Lac Chevreuil
- Route 3 (jusqu'au conteneur à ordures sur le chemin du Lac Lafontaine Sud)
- Chemin Ouellet

#### **ARTICLE 3 – NIVEAU DE SERVICE**

L'entretien pendant l'hiver des chemins, tel que décrété par le présent règlement, devra être fait de façon telle qu'il permette, selon les règles de l'art, la circulation des véhicules automobiles.

Nonobstant le précédent paragraphe, la procédure d'ouverture des chemins d'hiver sera différente pour chaque classe de chemin tel qu'établie à l'article 4.

Les chemins municipaux entretenus durant l'hiver sont classifiés de la façon suivante, à savoir :

- **CLASSE A** : les chemins compris dans la classe A sont les chemins empruntés par le circuit du transport scolaire durant les heures et jours scolaires. Lesdits chemins sont déneigés et sablés dès le début des précipitations. Les matériaux utilisés sont des abrasifs et du sel. Lors d'un verglas, le déglacage est effectué le plus rapidement possible, particulièrement aux points critiques.
- **CLASSE B** : les chemins compris dans la classe B sont des chemins municipaux donnant accès à des résidences permanentes ou secondaires. Ils seront déneigés dès qu'il y a accumulation de 5 centimètres de neige. Le sablage de ces chemins sera effectué à la fin de la tempête. Les matériaux utilisés sont des abrasifs. Lors d'un verglas, le déglacage est effectué à la fin des précipitations ou durant celles-ci si nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

#### **ARTICLE 4 - SERVICE EN RÉGIE OU À CONTRAT**

La municipalité pourra faire lesdits travaux d'entretien pendant l'hiver en régie ou les confier à l'entrepreneur de son choix, suivant les formalités prévues par la loi.

L'entretien des chemins municipaux l'hiver sera fait par la Municipalité ou sous sa responsabilité

#### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ MUNICIPALE**

Nonobstant l'adoption du présent règlement, les articles 1127.1 à 1127.5 du Code municipal continuent à s'appliquer, la municipalité n'étant pas responsable des dommages qu'une personne puisse subir en circulant en véhicule automobile dans un chemin entretenu en hiver pour permettre la circulation des véhicules automobiles.

#### **ARTICLE 6 – ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement abroge toute disposition contraire et entre en vigueur suivant la loi.

**Adoptée**

**6.5 Avis de motion - règlement 2020-07 – Limites de vitesse sur les chemins**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Noël Picard, à l'effet qu'un règlement relatif aux limites de vitesse fixées sur les chemins municipaux sera adopté à une séance ultérieure. Dans un même temps, le projet de règlement est déposé.

**6.6 Avis de motion - règlement 2020-06 – Emprunt pour véhicule et accessoires**

**AVIS DE MOTION** est donné par Mme Marie-Céline Hébert, à l'effet qu'un règlement d'emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule et des accessoires sera adopté à une séance ultérieure. Dans un même temps, le projet de règlement est déposé.

**6.7 Demande de commandite – Coop Santé du nord de la PN**

2020-09-19618

Commandite – Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

**CONSIDÉRANT QUE**, en raison de la pandémie, les activités de levée de fonds de la *Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation* sont suspendues, notamment la marche de santé habituellement prévue à cette période de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la campagne de financement, parrainée par les pharmacies Bullock, Mroueh et Idrissi, se poursuit malgré les contraintes associées à la pandémie;

**POUR CES RAISONS :**

**Il est proposé unanimement**

**QUE** le Conseil autorise le versement d'une somme de 500,00\$ à titre de contribution à la campagne de financement 2020 de la *Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation*.

**Adoptée**

**6.8 Demande de commandite – Résidence le Monarque**

2020-09-19619

Commandite – Résidence le Monarque

**CONSIDÉRANT QUE** la *Résidence le Monarque* lance une campagne de dons majeurs dont l'objectif a été fixé à 3,5 M \$, sur un horizon de 3 à 5 ans, et ce, dans le but de réaliser son projet de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil comprend que la *Résidence le Monarque* offre aux résidents de la MRC de Papineau et d'une partie de la ville de Gatineau des soins palliatifs depuis maintenant 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis son ouverture, plus de 600 personnes ont profité d'un lieu de repos et de paix pour franchir la dernière étape de leur vie, dans la dignité et le respect;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé unanimement**

**QUE** le Conseil accepte de participer à la campagne de dons majeurs de la *Résidence le Monarque*, et ce, en prenant l'engagement d'un versement de 3 000,00 \$ par année, pour un total de 15 000 \$ au terme de 5 ans.

**Adoptée**

## **7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

### **7.1 Suivi – fin d'emploi - employé 32-25**

<b>2020-09-19620</b> <b>Fin d'emploi - employé 32-25</b>
---

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 32-25 a quitté son emploi depuis le 26 août 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé unanimement**

**QUE** le Conseil accepte de mettre fin à l'emploi de l'employé 32-25, et ce, en date du 27 août 2020.

**Adoptée**

## **8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

## **9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Compte-rendu du département**

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département des travaux publics.

### **9.2 Lancement d'un appel d'offres pour un débroussailleur-déchetueur**

<b>2020-09-19621</b> <b>Lancement d'un appel d'offres – débroussailleur-déchetueur</b>
---

**Il est proposé unanimement**

**QUE** le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres, par invitation, pour l'acquisition d'un débroussailleur-déchetueur.

**Adoptée**

### **9.3 Lancement d'un appel d'offres pour un tracteur utilitaire compact**

<b>2020-09-19622</b> <b>Lancement d'un appel d'offres – tracteur utilitaire compact</b>
--

**Il est proposé unanimement**

**QUE** le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres, par invitation, pour l'acquisition d'un tracteur utilitaire compact.

**Adoptée**

**9.4 Offre de service – étude structurale du pont de la rte 6**

<b>2020-09-19623</b> <b>Offre de services – étude structurale du pont de la rte 6</b>
--

**CONSIDÉRANT QUE** l'état général du pont de la route 6 est préoccupant et qu'il y a lieu d'évaluer la structure afin d'établir un estimé des coûts pour la réalisation des travaux;

**POUR CES RAISONS :**

**Il est proposé unanimement**

**QUE** le Conseil accepte l'offre datée du 10 août 2020 de la firme QDI, pour une étude structurale du pont de la route 6, au coût de 10 950 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée**

**9.5 Vente du camion 6 roues et autres équipements - Encan**

<b>2020-09-19624</b> <b>Vente du camion 6 roues et autres équipements - Encan</b>
--

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite se départir d'un camion 6 roues, ainsi que certains équipements qui ne sont plus utiles à ses opérations ;

**Il est proposé unanimement**

**QUE** le Conseil autorise la vente des équipements suivants, à l'encan Ritchies, qui se tiendra les 28 et 29 septembre 2020, à Montréal :

- Item 1 : Camion 6 roues, avec équipement à neige, boîte à sabler et benne basculante;
- Item 2 : Tarière pour tracteur de ferme
- Item 3 : Accessoires de camion : pelle à neige avant et aile de côté

**Adoptée**

**10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10.1 Compte-rendu du département**

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département des incendies

**11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**11.1 Offre de services – étude d'impact sonore**

2020-09-19625

Étude d'impact sonore – Soft dB (réf. : 20-08-25-NV)

**CONSIDÉRANT QU'**un projet est présentement à l'étude pour l'implantation d'un moulin à scie ancestral sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet suscite certaines interrogations quant au bruit que ce moulin pourrait causer pour le voisinage;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé unanimement**

**QUE** le Conseil accepte l'offre datée du 28 août 2020 de la firme Soft Db pour la réalisation d'une étude d'impact sonore prévisionnelle provenant d'un futur moulin à scie ancestral, et ce, pour la somme de 4 992 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée**

## **12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

### **12.1 Compte-rendu du département**

Monsieur Michel Longtin présente le rapport du département des loisirs, du tourisme et de la culture.

### **12.2 Demande de subvention MADA Infrastructures**

2020-09-19626

Demande de subvention au programme PRIMADA

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) de même que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux offrent un soutien financier aux municipalités afin de réaliser des projets destinés aux aînés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Duhamel est admissible à ce soutien financier suivant l'adoption d'une politique des aînés MADA et d'un plan d'action ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Duhamel prévoit un projet d'adaptation du centre communautaire qui comprend l'installation d'une porte automatique, d'un monte-personne et l'adaptation des salles de toilettes.

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil autorisent le dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)*;

**QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

**QUE** la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

**Adoptée**

**13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

**15. VARIA**

**15.1 Assemblée générale annuelle de l'OBV RPNS**

**2020-09-19627**

**Assemblée générale annuelle de l'OBV RPNS**

**Il est proposé unanimement**

**QUE**, en cas d'absence du maire, madame Marie-Céline Hébert soit et est autorisée à représenter la Municipalité à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon qui se tiendra le 15 septembre prochain à la Place du marché, à Ripon;

**QUE** les frais de déplacement lui soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2020-09-19628**

**Levée de la séance**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** la séance soit et est levée à 20 h 11.

**Adoptée**

---

David Pharand  
Maire

---

Julie Ricard  
Directrice générale et sec.-trés.